



COMMUNE DE  
PARCAY-  
MESLAY

**DECISION DU MAIRE**  
**ATTRIBUANT LE LOT N°5 « CLOISONS/DOUBLAGE/FAUX**  
**PLAFOND/PLÂTRERIE » DU MARCHÉ DE TRAVAUX DANS LE**  
**CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON MEDICALE A**  
**PARCAY-MESLAY**

**Le Maire de la Commune de Parçay-Meslay**

VU l'article L 2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de la Commande Publique, notamment les articles R-2143-3 à R2143-15 et R2144-4 et suivants ;  
VU la délibération en date du 30 mars 2023, modifiant la délibération du 9 juin 2020, par laquelle le Conseil Municipal a chargé Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des marchés publics dans la limite des crédits inscrits au budget,  
VU la délibération en date du 7 décembre 2021 approuvant l'opération de construction d'une maison médicale sur le territoire de la Commune ainsi que le plan de financement initial,  
VU la délibération en date du 15 décembre 2022 approuvant le plan de financement actualisé,  
VU la délibération en date du 30 mars 2023 approuvant le budget principal de la Commune pour l'exercice 2023,  
VU l'avis de marché de travaux lancé en procédure adaptée concernant le projet de construction d'une maison médicale sur le territoire de la Commune publié le 23 janvier 2023 fixant la date limite de réception des offres au 10 mars 2023 à 12 heures sur le profil acheteur [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com) et pour lequel 37 offres ont été reçues,  
VU l'ouverture des plis effectuée par les membres de la commission travaux le 10 mars 2023,  
VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres de la Commune en date du 4 mai 2023,  
VU la décision n°09/2023 du 9 juin 2023 portant attribution des lots 1,2,3,4,6,7,8 et 10 et déclarant sans suite l'attribution du lot 5 « Cloisons/Doublage/Faux plafond/Plâtrerie » avec relance d'une nouvelle consultation pour ce lot,  
VU la décision n°12/2023 du 12 juillet 2023 attribuant le lot n° 9 « Électricité CFO-CFA » du marché de travaux dans le cadre de la construction d'une maison médicale à Parçay-Meslay,  
VU l'avis de marché de travaux lancé en procédure adaptée concernant le lot n°5 « Cloisons/Doublage/Faux plafond/Plâtrerie » publié le 9 juin 2023 fixant la date limite de réception des offres au 20 juillet 2023 à 12 heures sur le profil acheteur [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com) et pour lequel 4 offres ont été reçues,  
VU l'ouverture des plis effectuée le 20 juillet 2023,  
VU le rapport d'analyse des offres du 26 septembre 2023,

**DÉCIDE :**

**ARTICLE 1 :** D'attribuer le lot n°5 « Cloisons/Doublage/Faux plafond/Plâtrerie » dans le cadre des marchés de travaux de construction d'une maison médicale sur le territoire de la Commune de Parçay-Meslay, solution de base et prestations supplémentaires éventuelles, à l'entreprise :

N°LOT	Désignation	Numéro Marché	Titulaire	Adresse	Montant hors taxes	Montant toutes taxes comprises
5	Cloisons/Doublage/Faux plafond/Plâtrerie	2023-01/05	TOLGA	ZAE LA BOUCHARDIERE 424, rue LAVOISIER 37 260 MONTS	77 140,00 euros	92 568,00 euros

**ARTICLE 2 :** La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et il en sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**ARTICLE 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Il sera rendu compte au conseil municipal à sa plus prochaine séance de la présente décision.

Fait à Parçay-Meslay, le 6 octobre 2023

Le Maire,

Bruno FENEI



Certifié exécutoire :

- Transmis en Préfecture le : 10/10/2023
- Publié le : 10/10/2023